

# BAREME DES HONORAIRES

## CENTURY 21<sup>®</sup>

Art-immo

### TRANSACTION

Jusqu'à 55 000€	Forfait 5 000€ T.T.C
De 55 001€ à 100 000€	9% T.T.C
De 100 001€ à 130 000€	8% T.T.C
De 130 001€ à 150 000€	7% T.T.C
De 150 001€ à 200 000€	6,5% T.T.C
De 200 001€ et +	6% T.T.C

Les honoraires de l'agence sont convenus à la charge du vendeur.

### LOCATION \*

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8 € T.T.C / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C / m <sup>2</sup>

Frais d'entremise et de négociation de la mise en location sont facturés 100€ au bailleur.

**Ce barème est applicable depuis le 1er mars 2010**

\*Les honoraires de location des locaux d'habitation nus et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er aout 2014.

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21<sup>®</sup>**

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21.**